

Saint-Gildas de Rhé

LE MAG'

JUILLET 2024

INFORMATIONS MUNICIPALES

ACTUALITÉS

CŒUR DE BOURG : UNE CONSTRUCTION PARTAGÉE

BON À SAVOIR

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES :
LA LUTTE CONTINUE

DOSSIER

INFORMATIONS UTILES POUR VOTRE ÉTÉ



GOLFE DU
MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Commune
Parc
régional
du Golfe
du Morbihan
Parc du Morbihan
(Une autre vie s'invente ici)

Saint-Gildas
de Rhé



LE MOT *du Maire*

Dans mon édito du mois de décembre dernier, je vous faisais part d'un contexte mondial tendu et d'un climat social français « obscur et compliqué ». Les deux sujets sont toujours d'actualité et semblent s'amplifier. A la suite des élections européennes, le corps électoral a de nouveau été convoqué les 30 juin et 7 juillet. A l'heure où je m'exprime, je ne doute pas que vous serez encore nombreux à vous déplacer, à l'image du taux de 68 % de votants enregistré le 9 juin. Cette participation remarquable témoigne de l'implication des Gildasiennes et des Gildasiens dans la politique nationale ; on ne peut que s'en féliciter.

Aujourd'hui, à vingt mois des élections municipales, notre équipe d'élus s'implique toujours à 100 %, comme vous pourrez le constater au travers des réalisations et projets abordés dans cette nouvelle présentation du bulletin municipal. Les services municipaux ne ménagent pas leurs efforts, eux non plus, pour exécuter et suivre les dossiers ; je les en remercie.

Je souhaite également saluer votre implication dans les projets en cours, en particulier dans « Cœur de bourg », le projet phare pour les 4 prochaines années et dont les phases préparatoires ont connu un bel engouement. La rénovation nécessaire des réseaux, à l'origine de cette opération, va nous permettre de conforter notre démarche environnementale, en particulier sur la qualité des eaux de baignade. Le projet est mené en étroite collaboration avec GMVa pour le volet réseaux et avec l'architecte des Bâtiments de France pour les aspects liés au patrimoine.

La saison estivale est là, avec le soleil très attendu après un hiver et un printemps humides. Tout a été mis en œuvre, comme d'habitude, afin d'assurer la sécurité de tous, pour que chacun puisse profiter au mieux des diverses animations proposées, des marchés et de tout ce qui rend notre commune si attractive.

Je vous souhaite un bel été à tous, de bonnes vacances et bon courage à ceux qui travaillent.

Votre Maire
Alain LAYEC

SOMMAIRE



ACTUALITÉS

Un métier : agent de port	04
Meublés de tourisme	08

BON À SAVOIR

Des nouvelles de Paysages de mégalithes	15
Accueil des saisonniers	16



DOSSIER 19

Infos pratiques pour votre été

RÉTRO

Pays d'art & d'histoire	24
Les Jeux de Rhuys	24

ET AUSSI

Agenda	26
État-civil	27
Numéros utiles	28

Directeur de publication : Alain Layec.

Responsable de la rédaction : Maryse Abela.

Comité de rédaction : Jean-Bernard Sizun, Claude Colombier, Françoise Huchet.
Ont également participé à la rédaction de ce bulletin : Lalie Boone, Marie Janvier, Fabien Madec, Pascal Mercier, Clara Morena-Beuken, Jean-Claude Péron, Stéphanie Rouillard et Noémie Técher

Crédit photos : © Mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys sauf mentions.

Photo de couverture : Pause contemplative à Port aux Moines

Tirage : 1500 exemplaires. Reproduction interdite, même partielle

Tous droits réservés. Dépôt légal : N°2589

Conception & Impression : IOV COMMUNICATION - Groupe IMPRIGRAPH

Arradon - RC 875 780 207 - Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.
Label Imprim'vert.

VIE DE LA COMMUNE

> LE PROJET CŒUR DE BOURG : UNE CONSTRUCTION PARTAGÉE

Vous avez été nombreux à exposer vos besoins et vos attentes, que ce soit dans le cadre des ateliers de concertation du mois de février animés par les Ateliers Ar'TOPIA ou en nous soumettant vos idées et propositions directement. L'ensemble de vos réflexions a permis à l'équipe de maîtrise d'œuvre de construire le projet de requalification des espaces publics du Cœur de bourg.

Comme s'y était engagée la municipalité, c'est lors de la réunion publique du 27 mai, à laquelle ont pris part près de 200 personnes, que l'avant-projet a été présenté.

Avec le concours de GMVa et de l'Architecte des bâtiments de France, le permis d'aménager de l'ensemble du périmètre pourra être déposé début juillet. Puis, dès l'automne 2024, débutera la 1^{re} phase de travaux.

Un projet au long cours

Cet ambitieux projet nécessite un phasage des interventions. Aussi, c'est en s'appuyant sur la topographie du bassin versant (en commençant par les points bas) que les équipes de maîtrise d'œuvre ont découpé le périmètre en 4 secteurs d'intervention. Chaque secteur sera rénové en 2 temps : une 1^{re} phase de travaux pour la rénovation des réseaux d'eaux (travaux gérés par GMVa) puis une seconde phase pour les aménagements de surface (voirie, éclairage, aménagements paysagers, mobiliers urbains) :

SECTEUR 1 :

Rue Saint Goustan – Place Keruzen – Rue Laënnec – Parking du Puits David (2024/2025)

Objectifs : Offrir un vrai parvis à la mairie et créer une véritable place devant les espaces Keruzen tout en orientant les véhicules vers la rue Laënnec. Redonner à la rue Laënnec un statut de voie de desserte tout en protégeant les circulations piétonnes. Raccorder et faciliter les liaisons douces depuis le parking vers le centre ancien.

SECTEUR 2 :

Rue des Vénètes – Place Monseigneur Ropert – Rue Charles de Gaulle (2025/2026)

Objectifs : Permettre d'augmenter les possibilités de mutation de la rue en fonction de la saisonnalité et des usages. Rendre à la place



Mgr Ropert son identité conviviale et patrimoniale en redonnant une large place aux piétons et à l'église abbatiale. Conforter l'intégration de la rue des Vénètes et des venelles dans l'hypercentre dans la continuité de la place Mgr Ropert.

SECTEUR 3 :

Rue du Puits David – Rue Kercaradec (2026/2027)

Objectifs : Rendre plus lisible l'accès vers le centre depuis le chemin du Puits David, sécuriser et donner plus de place à la circulation des piétons et des cycles depuis le bourg en direction des plages. Créer un contexte agréable autour du city-stade et relier les aménagements du centre-bourg aux derniers aménagements qui s'arrêtent au niveau de la salle Kercaradec.

SECTEUR 4 :

Chemin des dames – Rue du Petit Pont (2027/2028)

Objectifs : Redonner au Verger de l'abbaye son identité tout en conservant son usage de parking et d'espace évènementiel, sécuriser les piétons sans impacter le caractère paysager du Chemin des Dames.

Les périodes indiquées ci-dessus sont données à titre indicatif. Au moment de la rédaction de ce bulletin municipal, les périodes exactes des interventions de travaux ne sont pas connues. Le calendrier des interventions fera l'objet de communications ultérieures.

À noter : Il n'y aura pas de travaux durant les périodes estivales, ce qui implique qu'après chaque intervention de GMVa, des revêtements provisoires seront appliqués sur les voiries pour les rendre praticables par tous. Ceci dans le but de créer le moins de désordres possible et ainsi de maintenir l'activité du centre de bourg. Avec l'appui de GMVa, compétente en matière de gestion des eaux, les travaux sur les réseaux d'eaux usées, potables et pluviales, pourront démarrer dès cet automne pour le secteur 1.

Rappel des enjeux :

1. Permettre de multiples usages : saisonniers, multigénérationnels ;
2. Mettre en valeur le patrimoine local et l'identité de la commune ;
3. Faire du centre-bourg un espace de déambulation facile d'accès en optimisant les parcours de chacun ;
4. Suivre une démarche environnementale et durable à la fois en phase de conception, en phase travaux, et pour les dossiers réglementaires.

> UN MÉTIER : AGENT DE PORT

Situé entre les plages de Kerfago et de Port Maria, Port aux Moines accueille une centaine de bateaux. Patrice Voidy, responsable de cet équipement communal, vient d'y entamer sa 9^e saison. Il nous parle de son métier.

Patrice, pouvez-vous nous présenter le port ?

Port aux Moines n'était initialement qu'un petit abri naturel, utilisé m'a-t-on dit par les moines de l'abbaye. Dans sa configuration actuelle, il a été inauguré en 1965. Les bateaux sont amarrés par l'avant et l'arrière à 3 lignes de chaînes-mères de grosse section disposées sur le fond. Chaque propriétaire fournit ses amarres. Les emplacements sont loués à l'année ou au mois, pour des pêches-promenades ou des voiliers d'une longueur de 6,10 m maximum. Le bureau du port, où nous nous trouvons, est quant à lui très récent. C'est un équipement très fonctionnel qui a été mis en service en mai 2019. Il abrite, sur 50 m², la capitainerie, un local technique, une salle de réunions ainsi que des sanitaires publics. Depuis mon bureau, j'ai une vue panoramique sur tout le port, ce qui est un atout en termes de surveillance. Au niveau sécurité justement, le bâtiment est équipé d'une webcam (consultable depuis le site internet de la mairie) et de 3 caméras de surveillance. Depuis leur installation, il y a une dizaine d'années, aucun vol n'a été à déplorer.

Quel a été votre parcours pour accéder à ce poste et quelles sont vos fonctions ?

Je pratique le nautisme – pêche et chasse sous-marine – depuis l'âge de 18 ans. Fin 2014, souhaitant me reconverter après 29 années en tant que chauffeur routier, j'ai suivi une formation d'agent de port auprès de l'Afpa. Lorsque la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys a lancé le recrutement d'un agent pour le service technique et pour le port, j'ai donc tout naturellement tenté ma chance. Je suis en poste ici durant 6 mois, du 15 avril au 15 octobre. Le reste de l'année, je travaille aux services techniques en tant qu'agent polyvalent. Le bureau du port est ouvert 6 jours sur 7 (dimanches et fériés compris). Mon travail est à la fois un travail technique et un travail administratif, sans oublier le côté relationnel qui est très important.



Sur le plan technique, j'assure une veille sur les installations en contrôlant notamment l'état des chaînes-mères. Les opérations de maintenance lourde au niveau de ces chaînes sont assurées par mes collègues du service technique, tout comme le nettoyage de la cale une fois par an.

Je contrôle également les amarrages, particulièrement de manière préventive lorsque des coups de vents sont annoncés. S'il y a risque, je peux prendre l'initiative de doubler les chaînes par sécurité. Si d'aventure un bateau vient à rompre ses amarres, je le mets en sécurité et préviens son propriétaire.

Pour le côté administratif de mon poste, je suis notamment convié avec voix consultative aux réunions de la commission municipale du port. J'ai aussi une fonction de régisseur, chargé de la surveillance et de l'encaissement des mises à l'eau, soit par abonnements annuels (dans ce cas, l'embarcation doit arborer un macaron de couleur), soit ponctuellement. Tous les matins, j'affiche à l'extérieur du bureau le bulletin météo de la journée, celui-ci constituant une information importante pour les plaisanciers. C'est un des aspects des services que j'apporte aux usagers. Il y en a beaucoup d'autres, c'est pour cela que je soulignais tout à l'heure le côté relationnel de ce métier.

Justement, comment se passent vos relations avec les usagers ?

L'agent de port est responsable du bon fonctionnement de l'équipement. Il incarne l'autorité gestionnaire et doit donc savoir faire preuve de fermeté quand il le faut. Mais il est également là pour aider les usagers ou leur apporter des conseils. C'est notamment le cas pour les plaisanciers débutants. Les relations avec les usagers sont bonnes et gratifiantes, notamment au travers de leur association, l'AUPM, dont 60 % sont membres. En plus de la météo, on va me demander des conseils sur la navigation, sur la technique, sur la pêche. Pour occuper ce poste, il faut savoir de quoi tu parles !



> MISE À JOUR DE LA « BASE ADRESSE LOCALE »

Le bulletin municipal de décembre vous a informés du travail qui était alors en cours concernant le référencement des adresses sur le territoire communal, conformément aux obligations nées de la loi dite « 3DS » (relative à « la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale »).

Une base nationale standardisée

La loi 3DS impose en effet le recueil de l'ensemble des adresses communales et leur géolocalisation dans un fichier standardisé dénommé « Base Adresse Locale » (la BAL) dont la création et la mise à jour sont de la responsabilité des communes. Cette BAL vient enrichir la « Base Adresse Nationale » (la BAN), consultable pour tous à l'adresse suivante : <https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale>

Le changement attendu ? Toutes les communes doivent délibérer sur le nom des voies publiques et privées ouvertes à la circulation, sur le nom des lieux-dits, et prendre des arrêtés pour les numéros des locaux adressables.

À quoi ça sert ? La BAN vise à identifier chaque adresse postale située sur le territoire français, associée à sa localisation géographique, pour permettre, par exemple, la bonne diffusion aux services de secours, de transport ou de livraison (informations GPS).

Ce que ça change à Saint-Gildas ? La commune a certifié dans la BAN l'ensemble des numéros existants de son territoire. Un arrêté municipal a été pris début juillet pour tous les numéros nouvellement créés issus des nouvelles constructions, de divisions parcellaires... Celui-ci sera consultable par tous sur le site et à l'accueil de la mairie dès cet été.

Bon à savoir

Si votre logement est concerné par cet arrêté, la possibilité vous sera donnée de commander une plaque au numéro correspondant auprès de nos services dès cet automne. Des informations vous seront communiquées dans le courant de l'été, notamment via le « Quoi de neuf à Saint-Gildas », pour une mise à disposition des plaques à l'automne.



> DÉPLACEMENTS : PASSONS EN MODE ACTIFS !



Les comités consultatifs « Environnement, chemins ruraux » et « Déplacements, mobilité, accessibilité, circulation » ainsi que le Comité départemental du tourisme équestre (CDTE) ont travaillé l'hiver dernier à la définition d'un schéma directeur des modes actifs. L'objectif est de permettre aux habitants des villages et lieux-dits de se rendre dans le centre-bourg via des itinéraires fléchés et sécurisés. Le développement des voies douces/voies partagées a pour ambition d'inciter l'usage de déplacements actifs en alternative au tout voiture.

En synthèse, ce sont près de 44,8 km de linéaire dédié aux modes piétons, vélos et équestres, qui ont été identifiés :

- 14,1 km de linéaire dédié au « tourisme/loisir »
- 1,8 km de linéaire dédié au « tourisme/loisir » avec prise en compte des PMR, personnes à mobilité réduite (hors aménagement prévus dans la cadre du projet Cœur de bourg)
- 19,6 km de linéaire dédié aux déplacements « utilitaires »
- 9,3 km de linéaire dédié aux déplacements utilitaires avec une prise en compte importante des PMR.

Pour parvenir à mailler efficacement notre commune, 27 km de pistes restent à aménager. Les groupes de travail ont identifié 3 grandes typologies de déplacements pour les modes actifs : sur chaussée, en site propre ou en cohabitation modale.

Bon à savoir

Aménager un itinéraire vélo, ce n'est pas réaliser que des pistes cyclables partout. Il s'agit d'utiliser le panel d'aménagements cyclables disponible selon le contexte !

La commune s'est fixée des objectifs à court, moyen et long terme pour permettre le déploiement de ces aménagements et ainsi d'échelonner les investissements à engager. La réalisation d'un schéma directeur permet à la commune de mobiliser à chaque étape les partenaires financiers (ADEME, CD56, Région Bretagne et GMVa) qui viendront accompagner le projet par le biais d'octroi de subventions.

Concrètement pour les 3 années à venir :

- Jalonner une partie depuis le centre vers les hameaux
- Proposer un aménagement qualitatif pour PMR depuis le centre-bourg vers le Grand Mont.

ACTUALITÉS

TRAVAUX

> POINT SUR LES TRAVAUX

BOTPÉNAL – KERDOUIN

Les travaux du village de Botpénal sont finalisés depuis le mois d'avril dernier. Ces travaux concernaient l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications, la réhabilitation des réseaux d'adduction d'eau potable et la réfection de l'ensemble de la voirie. Des aménagements spécifiques comme des plateaux, écluses et chicanes ont été réalisés entre Botpénal et Kerdouin afin de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser les déplacements des usagers. L'emplacement des stationnements a été traité en terre-pierre de manière à absorber les eaux pluviales pour ne pas surcharger les réseaux. Les espaces verts ont aussi été réalisés afin d'apporter des emplacements de verdure et un cadre visuel agréable aux utilisateurs. De par leurs natures et implantations, ces végétaux contribuent aussi à la sécurisation du village.

À noter que Botpénal et Kerdouin sont traversés par la V45, l'itinéraire cyclable qui reliera à terme Roscoff et Nantes par le littoral. De nombreuses portions de cette véloroute sont déjà matérialisées, comme le tronçon Vannes-Port Navalo.

GOUÉZAN

Des aménagements dans le village de Gouézan sont prévus pour le début de l'année 2025. Ils reprendront la même philosophie que pour les villages de Kerdouin et de Botpénal. Ces aménagements ont pour principal but la sécurisation des voies tout en apportant un agrément visuel par le biais des travaux d'amélioration des réseaux d'éclairage, d'alimentation électrique et de télécommunication. A cela s'ajoute la réfection des réseaux d'eaux pluviales et d'adduction d'eau potable qui ont déjà été réalisés. Les enfouissements de lignes électriques seront finalisés pour la fin du mois de juillet. Un plan des futurs travaux sera exposé dans le hall de la mairie durant les mois de juillet et août.

VERGER DE L'ABBAYE

Le Verger de l'abbaye est chaque année le lieu privilégié pour diverses manifestations et prestations d'artistes. Afin d'améliorer l'accueil de ces événements, une extension d'un sol gravillonné et sablé pour plus de confort pour les usagers, et surtout pour la logistique, a été réalisée fin mai devant la scène toilée. Par la même occasion, les évacuations des eaux pluviales ont été améliorées pour assurer au mieux la continuité de fonctionnement pour ce lieu de divertissements.

ESPACE KERUZEN

Des travaux de rafraîchissement et d'adaptation dans les salles de Keruzen 1 et de Keruzen 2 ont été programmés et réceptionnés aux mois de mai et juin. Les peintures et éclairages sont les principales actions menées pour améliorer le quotidien des utilisateurs dans ces deux salles. Enfin, dans la salle Keruzen 1, un vidéo-projecteur avec son écran ont été installés afin de permettre l'utilisation de la salle pour diverses réunions.



Botpénal



Gouézan



Verger de l'abbaye



Keruzen

MAISON DE L'ENFANCE

Après une dizaine d'années d'utilisation et des nouveaux modes de fonctionnement, la Maison de l'enfance nécessitait des améliorations fonctionnelles. Ainsi, la grande pièce qui accueille parents et enfants a été réduite afin de créer un espace spécifique pour les enfants. La séparation de cette grande pièce a été réalisée par une cloison dans laquelle des placards à double ouvertures ont été aménagés, permettant ainsi une fluidité dans les échanges des effets personnels pour les enfants. Les sols usagés de cette grande salle ont été remplacés par un sol facilitant le nettoyage et l'entretien. Des meubles fonctionnels s'ajoutent à ces travaux qui améliorent le quotidien des petits et des grands.

MARCHÉ DU PUIITS DAVID

De nouvelles bornes électriques ont été mises en place en juin sur le parking du Puits David afin d'améliorer l'alimentation en électricité des commerçants du marché. Ces bornes fixes vont permettre une fiabilité de distribution qui manquait avec les anciennes bornes. Elles sont équipées de prises standards mais aussi de prises pouvant délivrer plus de puissance. Des réseaux enterrés créés limitent les passages de câbles pouvant être sources de dégradations et de chutes pour les usagers. Outre ces aspects techniques, les bornes ainsi installées sont, de par leurs formes et couleurs, mieux intégrées dans l'environnement proche. Enfin, sur une de ces nouvelles bornes, une alimentation en eau permettra un nettoyage simple, efficace et plus sûr pour les commerçants du marché.

ROUTE DU COSSAY & CHEMIN DE CLOS CASTEL

Des études pour assurer la sécurité des usagers et mise en valeur des voies sont en cours concernant la route du Cossay et le chemin de Clos Castel. Ces études ont pour but de prévoir des travaux de sécurisation tout en améliorant le cadre de vie. Dans cette réflexion, aucun aspect n'est oublié : réseaux d'assainissement, eaux pluviales, adduction d'eau potable, réseaux électriques et télécommunication font partie intégrante des axes de réflexion, en plus des aménagements de sécurité. Pour ce faire, l'ensemble des concessionnaires a été sollicité afin de répondre au mieux aux futurs travaux qui pourraient être réalisés sur ces deux voies. Le résultat de ces études fera l'objet d'une restitution dans les mois à venir en fonction des retours de dossier de la part de l'ensemble des opérateurs (eau, électricité...).

ENFOUISSEMENT DE LIGNES

La commune poursuit la démarche d'enfouir le maximum de lignes électriques et de télécommunication. Sur Saint-Gildas-de-Rhuys, plus de 76 % des lignes sont enfouies. Sur les 82 km de lignes communales, ce sont ainsi 63 km qui ont déjà bénéficié d'un enfouissement. Outre l'aspect bien évidemment esthétique, ces travaux permettent d'éviter les conséquences du passage des tempêtes. L'approvisionnement électrique est ainsi sécurisé ainsi que la continuité des communications téléphoniques et Internet.

Afin de poursuivre ces améliorations sur notre réseau électrique, deux études sont en cours sur les villages de Keraudren et Gorlevenan. Les travaux pour ces sites devraient débuter début janvier 2025. Pour le village de Keraudren, les travaux sont estimés à 585 000 € avec un reste à charge pour la commune de 346 000 €. Pour le village de Gorlevenan, le coût total de ces travaux représente la somme de 392 000 € avec un reste à charge de 207 000 € pour la commune. D'autres études pour des programmes d'enfouissement seront en réflexion pour les années à venir.



Maison de l'enfance



Les bornes du marché, avant remplacement



Le Cossay



Keraudren

VIE ÉCONOMIQUE, TOURISME

> MEUBLÉS DE TOURISME :

PENSEZ À VOUS DÉCLARER AU 1^{ER} SEPTEMBRE

En réaction à la pression du marché immobilier et à la pénurie de logements résidentiels, Saint-Gildas-de-Rhuys et 5 autres communes de l'agglomération ont adopté un règlement encadrant le développement des meublés de tourisme sur leur territoire.

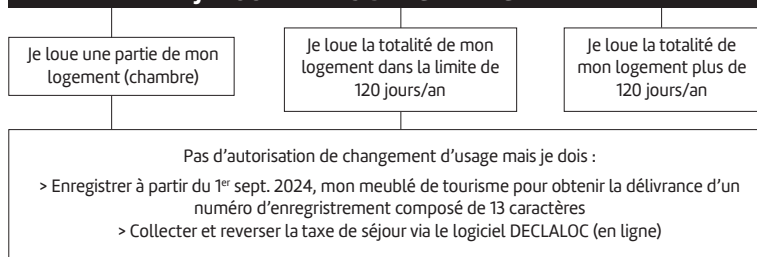
Depuis une quinzaine d'années, plusieurs communes littorales de l'agglomération vannetaise ont vu se développer, en marge de l'hébergement hôtelier, une offre importante de meublés touristiques dans des biens initialement destinés à l'habitation principale. Ce phénomène, lié au développement de plateformes numériques telles que Airbnb, Le Bon Coin ou Aritel, a été encouragé par une fiscalité avantageuse. Il s'explique par un taux de rentabilité supérieur par rapport au marché de la location de logements et par des contraintes réglementaires réduites.

Le nombre de résidences secondaires s'est ainsi accru au fil des ans, de même que les projets d'investissements locatifs reposant directement et exclusivement sur l'exploitation de meublés de tourisme. Le parc de logements touristiques s'est donc développé plus vite que celui des résidences principales, malgré l'effort de construction. Il en a résulté une hausse des prix des immeubles et du foncier, une hausse des loyers en inadéquation avec les niveaux de revenus locaux et une diminution des biens disponibles pour la location de longue durée. Ces tensions pèsent particulièrement sur les jeunes et les actifs qui éprouvent des difficultés à se loger en période estivale, mais également sur les résidents qui ne sont pas en mesure de louer ou d'acquérir à proximité de leur lieu de travail à des prix abordables.

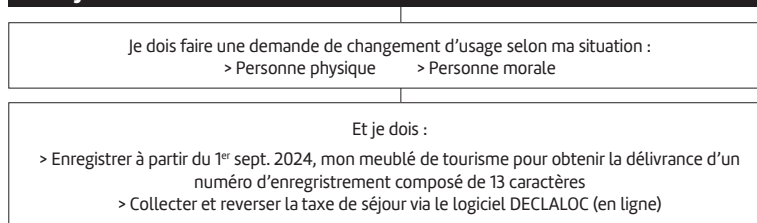
À ce jour, la location d'un meublé de tourisme est soumise à une simple déclaration en mairie. Lors de sa séance du 15 février dernier, à l'instar des communes d'Arradon, de Larmor-Baden, de Sarzeau, de Séné et de Vannes, le conseil municipal a donc approuvé l'instauration de deux dispositifs supplémentaires, complémentaires l'un de l'autre :

- la procédure d'autorisation de changement d'usage, selon les critères définis par un règlement propre à la commune,
- et la procédure d'enregistrement de la déclaration préalable de location d'un meublé de tourisme.

JE LOUE MA RÉSIDENCE PRINCIPALE



JE LOUE MA RÉSIDENCE SECONDAIRE OU INVESTISSEMENT



Faites votre déclaration :
<https://golfedumorbihan.taxesejour.fr/portail/homepage-declaloc>



Ce dispositif sera dématérialisé sur la plateforme Déclaloc à compter du 1^{er} septembre pour notre commune. **Tous les hébergeurs actuellement déclarés devront se mettre en conformité avec les nouvelles obligations.** C'est le service Tourisme et patrimoine de l'agglomération qui réalise pour le compte des six communes l'instruction et le contrôle des autorisations de changement d'usage, le suivi et le contrôle des attributions des numéros d'enregistrement.

Toutes les demandes d'informations doivent donc être adressées à ce service

Tél. 02.97.68.14.24 ou tourismemeuble@gmvagglo.bzh.

La location d'un meublé de tourisme ou d'une chambre d'hôte est soumise à déclaration. Dans le cas contraire, l'hébergeur s'expose à une amende.

> DE NOUVEAUX RÉGISSEURS AU CAMPING MUNICIPAL



La gestion du camping municipal du Kerver repose sur le principe d'une « régie intéressée ». Les régisseurs, nommés pour une période de 2 ans par délibération du conseil municipal, sont rémunérés par le budget autonome du camping, proportionnellement au chiffre d'affaires réalisé.

À la suite du dernier appel à candidatures lancé fin 2023, c'est le projet présenté par Marjorie Ferré et Nicolas Déal qui a été retenu. Après un mois de préparation, dans des conditions météorologiques peu favorables, ces derniers ont pu accueillir leurs premiers visiteurs dès le 27 avril. Ils ont rapidement été mis dans le bain, avec le pic de fréquentation lié à la semaine de l'Ascension et à l'ensoleillement généreux qui l'a accompagnée.

La gestion du camping du Kerver n'est pas une surprise pour Marjorie et Nicolas, elle s'avère conforme à la représentation qu'ils en avaient : un camping à taille humaine, familial, bénéficiant d'une attractivité naturelle due à sa situation géographique et fréquenté par de nombreux habitués. Si certains d'entre eux ont pu découvrir avec surprise le changement de régisseurs, Marjorie et Nicolas ont très vite su se faire apprécier. Les 1^{ers} signes de satisfaction de la clientèle commencent d'ailleurs à s'exprimer, avec un bouche-à-oreille favorable conduisant de nombreux campeurs à faire le choix du Kerver pour la 1^{ère} fois. Les locatifs sont d'ores et déjà complets de la mi-juillet à la mi-août, et réservés à 70 % pour le reste de ces deux mois.

Au chapitre des nouveautés, un coin lecture, « l'Écume des livres », vient de voir le jour, aménagé dans un petit chalet de jardin. Des jardinières aromatiques en accès libre, favorisant les rencontres et les échanges, reçoivent un bon accueil des clients. Des tomates

et concombres, plantés sous un tipi en bambous à l'entrée du camping, seront également à leur disposition prochainement. Une formule de type « auberge espagnole » sera proposée le dimanche entre 19 h et 20 h. Le principe ? Vient qui veut, tout le monde est le bienvenu et chacun amène quelque chose à boire et à grignoter. Là encore, l'objectif est de favoriser les rencontres et le partage. Enfin, le tournoi de boules va être relancé, toujours efficacement géré par un habitué du camping.

De son côté, après un remaniement complet du site internet, la commune a doté le camping d'un nouveau logo et d'une nouvelle signalétique.

Favoriser le lien, encourager les échanges, entretenir un climat de cordialité et de bien-être au Kerver, telle pourrait être la devise de Marjorie et de Nicolas qui sont entrés de plain-pied dans la saison estivale avec sérénité et un grand plaisir.

ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE

> AMÉNAGEMENT FONCIER : ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PROCÉDURE

L'aménagement foncier, pour une gestion durable du territoire

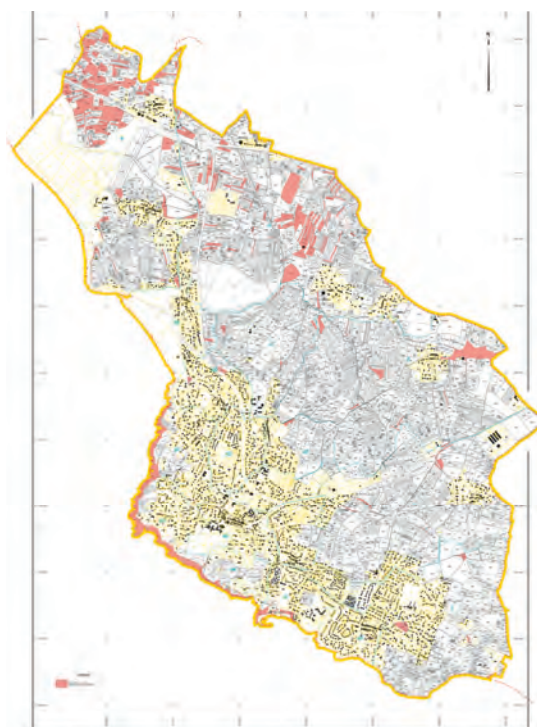
Depuis 2017, une procédure d'aménagement foncier a été lancée sur la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys, en partenariat avec le département du Morbihan. Cette procédure, dite « AFAFE » pour « Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental » vise à permettre une nouvelle distribution des parcelles à vocation naturelle, agricole ou forestière. Les objectifs de cette nouvelle répartition des terres sont multiples :

- Améliorer les conditions des agriculteurs en favorisant la réduction des déplacements et des temps de gestion ;
- Préserver les corridors écologiques, les zones humides et la biodiversité qui leur est associée ;
- Revitaliser le territoire en développant divers projets d'aménagement (voies cyclables, chemins de randonnée, aires de repli des campeurs caravaniers...).

Étapes réalisées : études d'aménagement et classement des terres

Avant de pouvoir aboutir à un nouveau parcellaire, il est nécessaire de connaître le territoire. Deux études ont pour cela été réalisées :

- l'étude d'aménagement, qui a pour vocation de faire un diagnostic de l'état initial du territoire, dont les conclusions ont permis de définir le périmètre concerné par l'aménagement foncier, ainsi que le mode d'aménagement approprié ;
- le classement des terres, qui consiste à déterminer la valeur de productivité agricole des terres incluses dans le périmètre, par comparaison avec des parcelles témoins.



Étape en cours : élaboration du nouveau parcellaire

À partir des diagnostics établis, le géomètre-expert agréé a recueilli les souhaits des propriétaires et des exploitants agricoles quant aux modalités de la redistribution parcellaire des biens dont ils sont propriétaires. Plusieurs réunions de quartiers ont en effet été organisées en avril et mai. Ces réunions ont permis d'ouvrir le dialogue sur les divers scénarios possibles de répartition du foncier, aboutissant parfois à un consensus entre certains propriétaires et exploitants, dans le respect des prescriptions environnementales. Ces échanges alimenteront le projet de nouveau parcellaire, dont une première version sera présentée et soumise à enquête publique courant 2025.

ENVIRONNEMENT

> AMÉNAGEMENT DU SITE DE KERPONT

Une étude hydraulique et environnementale pour mieux connaître le site de Kerpont

Dans le cadre des missions de gestion et d'aménagement du territoire qui lui incombent, la commune a entrepris de réaliser une étude hydraulique et environnementale sur l'étang, la lagune et l'étier de Kerpont. Objectif : réaménager cet ensemble de milieux aquatiques afin d'améliorer notamment la circulation hydraulique, la zone de nidage des oiseaux et de sensibiliser le public à la préservation de cet espace exceptionnel. Pour réaliser cette étude visant à proposer des préconisations de gestion de la zone humide de Kerpont, un bureau d'études a été mandaté en 2020.

Les aménagements prévus étant soumis à une procédure d'Autorisation prévue par la loi, un dossier « loi sur l'eau » a été déposé en début d'année auprès des services de l'Etat. Ce dossier, ayant récemment reçu un avis favorable de leur part, a fait l'objet d'une enquête publique d'une durée de trois semaines qui a pris fin le 7 juin dernier, afin de prendre en compte les remarques et question des citoyens et citoyennes relatives à ce projet.

Le dossier intégrant les retours de l'enquête publique est de nouveau en cours d'instruction par les services de l'Etat.

Le site de Kerpont, un refuge pour une biodiversité remarquable

Les divers inventaires de la faune et la flore réalisés sur le site de Kerpont ont mis en évidence la présence d'une biodiversité à la fois riche et fragile, qu'il est nécessaire de préserver. Parmi les espaces naturels, plantes et animaux remarquables observés, on peut citer :

- La plage du Goh Velin, l'étang de Kerpont ainsi que la cuvette et les îlots de la lagune qui constituent des zones de repos, de gagnage et de nidification d'oiseaux à forte valeur patrimoniale : Gravelot à collier interrompu, Avocette élégante, Echasse blanche...
- Les dunes grises, qui constituent une aire de reproduction probable de papillon Cardinal et abritent le Panicaut maritime, seule espèce végétale à forte valeur patrimoniale du site ;
- Les dépressions inter dunaires, petites mares creusées par le vent entre les dunes sur lesquelles se reproduisent deux espèces notables d'amphibiens : le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué.

Un programme d'actions pour les cinq prochaines années

L'ensemble des actions prévues est destiné à préserver les zones naturelles afin de favoriser le maintien, voire le développement des espèces présentes sur le site. Les principales actions envisagées sont les suivantes :

- La création d'un îlot sur la lagune, pour favoriser la nidification de différentes espèces comme le Gravelot à collier interrompu et l'Avocette élégante.
- La fauche des zones humides en arrière dune pour maintenir une végétation rase sur les secteurs favorables à la reproduction des amphibiens.



- La surveillance des milieux dunaires, qui consiste à remplacer les ganivelles canalisant les piétons et à entretenir ces milieux en cas d'enfrichement pour les maintenir en bon état de conservation.
- La lutte contre les espèces invasives (Baccharis et Renouée du Japon) pour limiter leur expansion, voire les éradiquer et ainsi conserver une diversité des milieux et des espèces.
- L'installation de panneaux d'observation de l'avifaune permet de sensibiliser les riverains et touristes à la fragilité du milieu lagunaire et dunaire et donc d'y faire plus attention.
- L'entretien et la restauration des boisements jouxtant le cours d'eau en bordure de l'étang de Kerpont, pour améliorer l'écoulement, favoriser la diversité des milieux et permettre aux civelles (jeunes anguilles) de remonter les ruisseaux
- La mise en place d'une grille à l'entrée de la lagune pour empêcher l'arrivée massive d'algues et surtout de macrodéchets, limitant ainsi la dégradation de la lagune.

Le début des travaux, sous réserve d'avis favorable des services de l'Etat, est envisagé pour la fin de l'année 2024.

> CRÉATION DE DEUX VERGERS COMMUNAUX

Au mois de janvier, deux vergers communaux ont vu le jour sur la commune dans le secteur du Net et route des Tamaris. Dans chacun d'entre eux poussent une trentaine d'arbres aux multiples variétés locales : pommiers, poiriers, pêchers... D'ici quelques années, ces arbres offriront des fruits aux habitants de la commune : veillons à les préserver !



> LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX AGISSENT EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Le champ d'action des services techniques municipaux est vaste. Nous connaissons certaines de leurs missions, telles que l'entretien des espaces verts, des chemins, des équipements communaux. Mais ils jouent également un rôle important dans le domaine de l'environnement. Voici un focus sur quelques-unes de ces actions.

Ils participent à la lutte contre les chenilles processionnaires

Saviez-vous qu'un couple de mésanges peut manger plus de 500 chenilles processionnaires par jour ? C'est la raison pour laquelle plusieurs nichoirs à mésanges ont été installés à proximité immédiate de pins infestés sur la commune sur 5 sites différents : l'espace boisé de Keroux, l'aire de jeu du Goh Velin, la descente de la route des Sables, le parking de la salle Kercaradec, ainsi que le camping du Kerver.

...et les frelons asiatiques

Une campagne de piégeage de frelons asiatiques a également été lancée par les services techniques au printemps. 10 pièges avec liquide attractif bio et sélectif ont été installés à plusieurs endroits de la commune, sur les bâtiments communaux ainsi qu'au niveau des toilettes publiques du Rohu, du Goh Velin, du Grand Mont et du Kerver. Ces pièges seront contrôlés régulièrement.



Ils améliorent la praticabilité de nos sentiers côtiers

Les sentiers côtiers se détériorent sous l'action des fortes pluies, des tempêtes et des nombreux passages. Pour offrir un accès sécurisé toute l'année, les services techniques entretiennent régulièrement ces sentiers : ils réalisent des mains courantes, réparent les marches avec des matériaux recyclés, ou combrent les trous au sol avec les copeaux du broyage issu des campagnes d'élague et du broyage des sapins de Noël. Sur le GR34 en partant de Saint Jacques jusqu'au Goh Velin, pas moins de 10 m³ de copeaux ont été étalés par les chantiers nature, pour le plaisir des randonneurs.

Ils rendent la commune fleurie et agréable

Des semis ont été réalisés par les services techniques dans plusieurs espaces de la commune, notamment sur le terre-plein central de l'avenue Marcellin et autour de la fontaine de Guernevé. En plus d'apporter des couleurs à la commune, ces fleurs attirent les pollinisateurs et favorisent le développement de la biodiversité.



Entretien du GR 34 dans le secteur du Net

> RESTAURATION SCOLAIRE

Les inscriptions au service de restauration scolaire, de gestion municipale depuis la rentrée 2023, seront ouvertes jusqu'au 10 juillet sur le Portail familles.

Nouvelles familles : Chaque foyer doit au préalable, et jusqu'au 10 juillet, créer un compte en se connectant sur <https://saintgildasderhuys.portail-familles.app/>. Après validation de ces inscriptions administratives par la mairie, celle-ci informera les familles que les réservations de repas peuvent à présent être saisies. Ces réservations devront alors être faites au plus tard pour le 16 août afin d'être effectives le jour de la rentrée scolaire.

Renouvellements : Des pièces administratives doivent être fournies. Obligatoires : justificatif de domicile de moins de 3 mois, attestation CAF ou MSA, assurance et carnet de vaccination. Facultatives (seulement si changement ou enfant supplémentaire) : livret de famille et RIB.

CONTACT :

Pour toutes questions, vous pouvez contacter le service comptabilité de la mairie au 02.97.45.23.15
compta-rh@saint-gildas-de-rhuys.fr



Jeanne Moysan, entourée de ses nièces et de l'équipe de la résidence, le 22 janvier dernier à l'occasion de la nouvelle année où elle avait reçu la visite du maire et des membres du CCAS.

> JEANNE MOYSAN, DOYENNE DE LA RÉSIDENCE ARMOR

C'est le 10 juin 1927, à Trappes (dans les Yvelines), que Mme Jeanne Moysan a vu le jour. D'origine Quimpéroise, elle a découvert Saint-Gildas-de-Rhuys à l'occasion de vacances à partir des années 60. Toujours coquette, elle demeure depuis 6 ans à la Résidence Armor, choyée par ses nièces et par l'équipe de Stéphanie Boursier. Grande sportive (pratique assidue du ski, du trekking...), adepte des voyages à travers le monde, cette ancienne directrice commerciale chez Guerlain a conservé le plaisir des sorties en bord de mer et assiste encore fréquemment aux festivités locales. Son goût intact pour l'aventure et son tempérament affirmé l'avaient conduite, pour ses 80 ans, à s'offrir un vol en parapente dans les Alpes... en secret sans en informer ses proches !

> DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DU « NOUVEAU CIMETIÈRE »

La commune a engagé une procédure de reprise administrative des concessions funéraires échues dans le cimetière route de Port Maria. Cette opération s'est effectuée dans un cadre légal stricte qui a donné lieu, en amont, à la recherche des concessionnaires et des ayant-droit éventuels (par courriers, affichage et diffusion sur les réseaux de la mairie) afin d'identifier les concessions effectivement échues.

Les travaux de reprise effective des emplacements, prévus au mois de septembre, seront confiés à une entreprise spécialisée. Ils consisteront en l'évacuation des monuments et la mise en reliques des restes mortuaires. Ceux-ci seront déposés dans l'ossuaire communal. Les caveaux seront conservés, lorsque cela sera possible, et les emplacements en pleine terre remis à l'état naturel.

Toutefois, malgré les emplacements ainsi libérés, une extension du cimetière sera inévitable à terme afin de répondre aux besoins.



> MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Par arrêté municipal du 8 janvier 2024, la commune a engagé la procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Afin d'être en conformité avec le Schéma de cohérence territorial en vigueur à l'échelle de l'agglomération, la modification prévoit entre autres :

- d'arrêter les périmètres des « Secteurs déjà urbanisés » (SDU) de Kerdouin, Botpénal et Kersaux ;
- de mettre à jour des « emplacements réservés » ;
- d'ajuster certaines dispositions du règlement écrit ;
- d'étendre le cimetière ;
- d'ouvrir à l'urbanisation les zones 2AU (Van Goethem et Clos er goh)

Prochaines échéances :

- Été 2024 : consultation de la Mission régionale d'autorité environnementale et consultation des « personnes publiques associées » (services et administrations diverses)
- Vacances de Noël : enquête publique
- Janvier 2025 : rapport et conclusions de l'enquête publique
- Février 2025 : approbation en conseil municipal

ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE

> ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES : LA LUTTE CONTINUE !

Des chevaux de trait pour lutter contre le baccharis

7^e campagne d'arrachage de baccharis

En février dernier, d'importants volumes de baccharis ont été arrachés sur le secteur de Kerpont et du Goh Velin, et ce, grâce au travail de quatre chevaux de traits bretons. Ces travaux, réalisés par les entreprises Hippo Power, Le Louarn et Traits



Mobiles, s'inscrivent dans la continuité des actions de lutte menées chaque année à l'initiative de la commune. Capables d'arracher d'une traction vigoureuse, méthodiquement et sans dégâts, les chevaux ont l'avantage de ne pas abîmer le sol de ces espaces naturels sensibles, contrairement aux engins mécaniques.

Originaire d'Amérique du Nord, le baccharis forme des fourrés très denses qui constituent une véritable menace pour la faune et la flore locales. La plante a ainsi été reconnue comme étant une espèce exotique envahissante par un arrêté préfectoral de 2016. Afin d'éviter que cet arbuste ne colonise les espaces dunaires et toute la biodiversité patrimoniale qui leur est associée, il est essentiel de poursuivre ces opérations d'arrachage. En effet, si un recul progressif de la plante est observé d'années en années, les racines ou graines demeurant dans le sol continuent de donner naissance à de jeunes pousses.

Une campagne d'arrachage bénévole est prévue de septembre à mars (fréquence à définir) afin d'arracher les jeunes pousses dans la continuité du travail effectué avec les chevaux.

Des chèvres pour freiner le développement de la Renouée du Japon

Début avril, une dizaine de chèvres provenant de la ferme « Écopâturage du Golfe » de Sarzeau ont temporairement élu domicile dans les secteurs du Goh Velin et de Kerfago. Depuis 2016, la commune a recours à ces animaux rustiques pour lutter contre une plante exotique envahissante observée sur ces zones il y a une vingtaine d'années : la Renouée du Japon.



Plante très résistante, la Renouée se développe grâce à ses racines pouvant atteindre 1,50 m à 2 m de profondeur. Elle finit cependant par s'affaiblir sous l'action du broutage des chèvres, permettant ainsi un retour progressif à la végétation naturelle. Les chèvres rentreront à la ferme à l'automne, la panse remplie de renouée, et seront de retour au printemps prochain.

ÉDUCATION

> UN HIVER ET UN PRINTEMPS PLEINS DE PROJETS POUR L'ÉCOLE SAINT-GOUSTAN

Depuis la rentrée scolaire, une nouvelle équipe a pris ses marques au sein de l'école Saint Goustan. Après un spectacle de Noël qui a su réunir l'ensemble des quatre classes autour d'une histoire contée et dansée, les élèves de l'école ont eu l'opportunité de vivre de belles expériences.

Une semaine de cirque avec Alexandro Klising

Grâce à l'APEL, les élèves ont pu vivre une belle semaine de cirque avec la compagnie d'Alexandro Klising. Au programme : jonglerie, acrobaties, trapèze... Une belle façon de prendre confiance en eux et de se découvrir artistes en herbe, avec en prime une soirée de spectacle donnée par l'ensemble des élèves de la Petite section au CM2 et ouverte à l'ensemble de la commune.

Carnaval 2024

Le 22 mars 2024, un grand défilé a eu lieu dans les rues du bourg. Princesses, dinosaures, pirates et autres super-héros ont participé à ce joyeux cortège avec leurs enseignants toujours prêts à se déguiser !



Le championnat Perplexus

Durant toute l'année scolaire, les élèves volontaires du CE2 au CM2 se sont entraînés à atteindre le niveau le plus élevé dans leur sphère « Perplexus » (sphère transparente, dans laquelle une petite bille doit parcourir un labyrinthe). Quatre élèves de l'école ont été sélectionnés pour participer à la finale régionale organisée par l'école en partenariat avec l'équipe « Kids and Family » et qui s'est déroulée le samedi 30 mars 2024 à la salle Kercaradec. Après une belle journée de qualification, c'est sous les applaudissements de l'assemblée et de leurs enseignants qu'Antoine, Maëly et Noa se sont qualifiés en équipe pour disputer la finale nationale qui s'est déroulée à Paris le samedi 25 mai 2024.

Enfin, cette belle année scolaire s'est conclue par la traditionnelle kermesse, le 23 juin.

Tous ces projets ont pu se tenir grâce à l'implication de l'équipe enseignante, des personnels de l'école, de l'ensemble de l'association des parents d'élèves bénévoles et de la mairie qui participe et soutient toujours l'école et ses projets.



ENVIRONNEMENT

> STATION COASTSNAP : PARTICIPEZ AU SUIVI ET À LA COMPRÉHENSION DE VOTRE LITTORAL



Les tempêtes de l'automne 2023 ont engendré des submersions marines liées aux forts coefficients et une érosion conséquente sur les littoraux bretons et notamment dans le Morbihan. L'OCLM (Observatoire citoyen du littoral morbihannais), GMVa et l'UBS (Université de Bretagne sud) suivent la situation grâce aux différentes stations « Coastsnap » positionnées sur le territoire.

Le principe est simple : vous prenez une photo de la plage en suivant les indications et vous la transmettez, en précisant la date et l'heure exacte de la prise de vue. Votre cliché viendra enrichir une base de données participative et sera analysé puis comparé aux autres photos grâce à différents algorithmes de calcul développés par le laboratoire Géosciences océan de l'Université Bretagne sud.

Pour la Presqu'île de Rhuys, les sites qui accueillent des stations Coastsnap sont : le Rohu à Saint Gildas de Rhuys, inauguré le 22 mai, Penvins et Banastère à Sarzeau.



David Robo, président de GMVa, a pris connaissance du fonctionnement de l'équipement lors de son inauguration le 22 mai.

CULTURE, TOURISME

> RANDONNÉES PÉDESTRES DU CLUB VERMEIL : JEAN-CLAUDE PÉRON PASSE LE RELAIS

Chaque été, les jeudis matin de fin juin à début septembre, le club Vermeil propose des randonnées pédestres à la découverte des sentiers de Saint-Gildas-de-Rhuys et des communes alentour. Les rendez-vous sont fixés devant l'office de tourisme pour des sorties d'1h30 environ.

Après Jean-Claude Péron (debout à droite sur la photo), qui prenait en main les groupes de randonneurs jusqu'à présent, c'est désormais Serge Sénéchal (au 1^{er} plan) qui leur donnera rendez-vous, à compter de l'été prochain.



© Club Vermeil

> DES NOUVELLES DE PAYSAGES DE MÉGALITHES

Le projet de classement à l'UNESCO est désormais officiellement en phase de candidature. Cette étape d'expertise internationale, qui s'annonce riche d'échanges et de nouvelles étapes à franchir, a commencé avec un premier retour positif du Comité du patrimoine mondial qui a déclaré le dossier complet en mars. Cette bonne nouvelle, qui valide un dossier de quelque 6 000 pages, annexes comprises, a été suivie par une première prise de contact avec l'ICOMOS, l'organe consultatif de l'UNESCO pour le Patrimoine culturel. Toute l'équipe de Paysages de mégalithes se prépare maintenant à accueillir les experts qui viendront dans le Morbihan dans les prochains mois vérifier la valeur universelle exceptionnelle du Bien proposé au classement.

À noter que 2 sites sont concernés par le classement à Saint-Gildas-de-Rhuys : à Port aux Moines et au Clos er Bé.



VIE DE LA COMMUNE

> ACCUEIL DES SAISONNIERS

La difficulté d'accueil des travailleurs saisonniers dans les communes touristiques est une réalité à laquelle sont confrontés les commerces et les entreprises. Aussi, comme chaque été afin d'apporter une réponse à ces problèmes d'hébergement, la mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys et le camping municipal du Kerver mettent à la disposition du personnel saisonnier travaillant dans la commune des emplacements à tarif préférentiel.

5 emplacements nus pouvant accueillir de 2 à 5 personnes sont ainsi affectés à cet usage au camping. La condition pour en bénéficier est de disposer d'un contrat de travail saisonnier pour un emploi dans la commune. Le montant du loyer individuel est de 220 € TTC le mois.

CONTACT :

Pour toutes questions, merci prendre contact avec le camping au 02.97.45.21.21 ou écrire à camping@saint-gildas-de-rhuys.fr



© Pixabay

> CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. Jean-Pierre André, conciliateur de justice, tient des permanences tous les mois dans les communes d'Arzon et de Saint-Gildas-de-Rhuys. Pour prendre rendez-vous, vous pouvez le contacter par téléphone au 06.07.79.29.31 ou par e-mail à jean-pierre.andre@conciliateurdejustice.fr.



> LE SERVICE PUBLIC À VOTRE PORTE

Besoin d'accompagnement dans vos recherches d'emploi, dans vos démarches administratives ou dans l'utilisation des outils numériques ? Réparties sur l'ensemble du territoire, les Info services vous accueillent, quelle que soit la problématique, dans votre accès aux services publics. Formé et disponible, le personnel vous accompagne dans toutes vos démarches et propose de nombreux ateliers spécifiques pour aller plus loin (impôts, recherche d'emploi, création d'entreprise...). Rhuys info services, ZA de Kerollaire à SARZEAU, 02 97 48 29 48.



© Pixabay

> SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE : CONCILIER INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

À l'heure où la technologie imprègne chaque aspect de notre vie quotidienne, il est crucial de prendre conscience des défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés. La sobriété numérique nous invite à repenser nos comportements et à adopter des pratiques plus durables.

De quoi parle-t-on ?

La sobriété numérique est une approche visant à réduire l'impact écologique de nos activités numériques. Que ce soit en utilisant nos smartphones, en naviguant sur Internet ou en stockant des données dans le cloud, chaque action en ligne a une empreinte carbone.

Pourquoi est-ce important ?

- **Consommation énergétique :** Les serveurs qui alimentent nos services numériques nécessitent d'énormes quantités d'énergie. En réduisant notre dépendance aux services en ligne énergivores, nous contribuons à atténuer la demande sur les ressources énergétiques.
- **Gestion des déchets électroniques :** Les gadgets électroniques obsolètes génèrent une quantité significative de déchets. En favorisant une utilisation plus raisonnée des appareils numériques, nous limitons la production de déchets électroniques et préservons notre environnement.
- **Préservation des ressources naturelles :** La fabrication des appareils électroniques nécessite des matériaux rares et précieux. En prolongeant la durée de vie de nos équipements, nous contribuons à la préservation de ces ressources limitées.

Comment pouvons-nous pratiquer la sobriété numérique ?

- **Allonger la durée de vie de nos appareils :** Plutôt que de succomber à la tentation de la dernière technologie, essayons de maximiser la durée d'utilisation de nos smartphones, ordinateurs et autres dispositifs électroniques.
- **Réduire notre consommation de données :** Optons pour des services en ligne éco-responsables et limitons le streaming excessif. Téléchargeons plutôt que de « streamer » pour économiser de la bande passante.
- **Éviter la surconsommation de services cloud :** Stockons uniquement les données nécessaires et faisons régulièrement le ménage dans nos fichiers en ligne.
- **Soutenir les initiatives locales :** Encourageons les projets numériques locaux qui favorisent la sobriété numérique, comme le recyclage des appareils électroniques et le développement de solutions énergétiquement efficaces.

En adoptant la sobriété numérique, nous œuvrons collectivement pour la préservation de notre planète. Changeons nos habitudes numériques pour un avenir plus durable et responsable.

> LE SERVICE « PANNE ET INTERRUPTION », UN OUTIL D'ENEDIS

Le service « Panne et interruption » remplace désormais l'application « Enedis à mes côtés ». Ce service a été repensé afin de faciliter l'accès aux informations concernant l'état du réseau électrique dans votre commune ou à votre adresse. Sur le site, vous pouvez également retrouver les bons gestes à adopter en cas de panne.

Rendez-vous sur :

<https://www.enedis.fr/panne-et-interruption>.

Vous y trouverez la ou les adresses concernées par la coupure, la géolocalisation de la coupure sur une carte, l'heure estimée de rétablissement, la cause de la coupure (incident ou travaux), des conseils en attendant le rétablissement de l'alimentation.

La panne vous concernant n'est pas répertoriée ?

Contactez le centre d'appel dépannage au 09 72 67 50 56.

> UN PEU D'ÉTYMOLOGIE, AVEC JEAN-CLAUDE PÉRON



Kerlégan, Kerfago, Goahssiny : Jean-Claude Péron, locuteur bretonnant Gildasien, a la mémoire des lieux-dits de notre commune et vous propose une explication du nom de trois d'entre eux :

KERLÉGAN : Ker (lieu) illigan (coudé) : lieu du chemin coudé (vérifiable encore de nos jours)

KERFAGO : Pluriel de bag, bagou, le F muté en G, lieu des bateaux c'est-à-dire un port, un abri maritime très ancien. Le U du pluriel est souvent occulté en Morbihan, ce qui donne quelques terminaisons locales en O, incitant ainsi des habitants non bretonnants à croire que les espagnols nous ont colonisés !

GOAHSSINY : Lieu-dit entre Kerfago et Kercambre. Il faut traduire en breton par gouer sinneg, ruisseau important, qui s'écoulait là pour aboutir à la plage actuelle de Poulghor (poull gouer, le trou du ruisseau). Ce ruisseau est partiellement canalisé aujourd'hui mais, lorsque j'étais enfant, cet écoulement était l'un des principaux rus de la commune, recueillant l'eau des nombreuses mares en amont.

« Je pense qu'il convient d'expliquer brièvement aux lecteurs du bulletin ce qu'est une mutation en breton. J'explique souvent qu'en fait, ça correspond, en gros, aux liaisons du français. Sauf que les Bretons les écrivent comme si on écrivait, en français, « les Z arbres ». Je crois que les linguistes appellent cela des facilités de langage, qui existent dans toutes les langues ».

ENVIRONNEMENT

> COMPOSTEUR : AVEZ-VOUS LE VÔTRE ?

L'agglomération met gratuitement à disposition de chaque foyer qui en fait la demande un composteur individuel. Deux prochaines sessions de distribution auront lieu le 31 juillet salle Kercaradec, à 16h30 et 18h. Inscriptions au lien suivant : **<https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/evenements>**. Deux sessions supplémentaires seront également prévues le 2 octobre.

Le composteur fourni est en plastique recyclé, d'une contenance de 400 l et ses dimensions sont les suivantes : hauteur 95 cm, largeur 80 cm, profondeur 80 cm.

Assurez-vous d'avoir assez d'espace dans votre jardin pour l'installer.

Les distributions s'accompagnent d'un temps de formation obligatoire sur le compostage et le recyclage des végétaux (prévoir 1 heure). Elles donnent lieu à l'attribution :

- D'un composteur de jardin,
- D'un bio-seau facilitant le stockage des déchets de cuisine,
- Du guide « Mon jardin malin » du Sysem détaillant les techniques de compostage et de recyclage des végétaux.



> EAU : IL N'Y A PAS DE PETITS GESTES

Si l'eau semble couler à flots de notre robinet, qu'on ne n'y trompe pas, cette ressource n'est pas inépuisable.

Heureusement, mis bout à bout, tous nos efforts du quotidien peuvent avoir un véritable impact sur notre consommation globale. Des gestes simples, faciles à introduire comme récupérer l'eau de pluie pour arroser le jardin, choisir le mode « éco » de son électroménager ou remplacer le bain par la douche peuvent vraiment faire la différence !

Des bons réflexes qui coulent de source...

Découvrez de nombreuses autres astuces sur :

<https://www.laissepascouler.fr>



BON À SAVOIR

AFFAIRES SOCIALES

> PERTE D'AUTONOMIE OU DE MOBILITÉ ? FAITES ÉVOLUER VOTRE LOGEMENT AVEC MAPRIMEADAPT'

La perte d'autonomie et de mobilité, qu'elle soit liée à l'âge ou à une situation de handicap, nécessite d'adapter votre logement pour rester chez vous en toute sécurité plus longtemps. Vous pouvez aussi réaliser des travaux en anticipation d'une future perte d'autonomie. Quelques exemples de travaux : douche de plain-pied, monte-escalier électrique, volets roulants électriques. Quelle aide ? MaPrimeAdapt' donne droit à une subvention de 50 ou 70 % du montant des travaux (dans la limite d'un plafond selon la réglementation en vigueur).

Pour qui ? Personne en situation de handicap, personne âgée de 70 ans ou plus, personne de 60 à 69 ans sous condition de GIR (GIR 1 à 6), ayant des revenus modestes ou très modestes, résidant en France (métropole et Outre-Mer), étant propriétaire de son logement ou locataire dans le parc privé.

Vous souhaitez rénover votre logement ? Faites appel à un conseiller France Rénov'. Trouvez l'Espace conseil le plus proche de chez vous sur le site france-renov.gouv.fr ou par téléphone au 0 808 800 700.



Avec MaPrimeAdapt'
mon logement
évolue avec moi

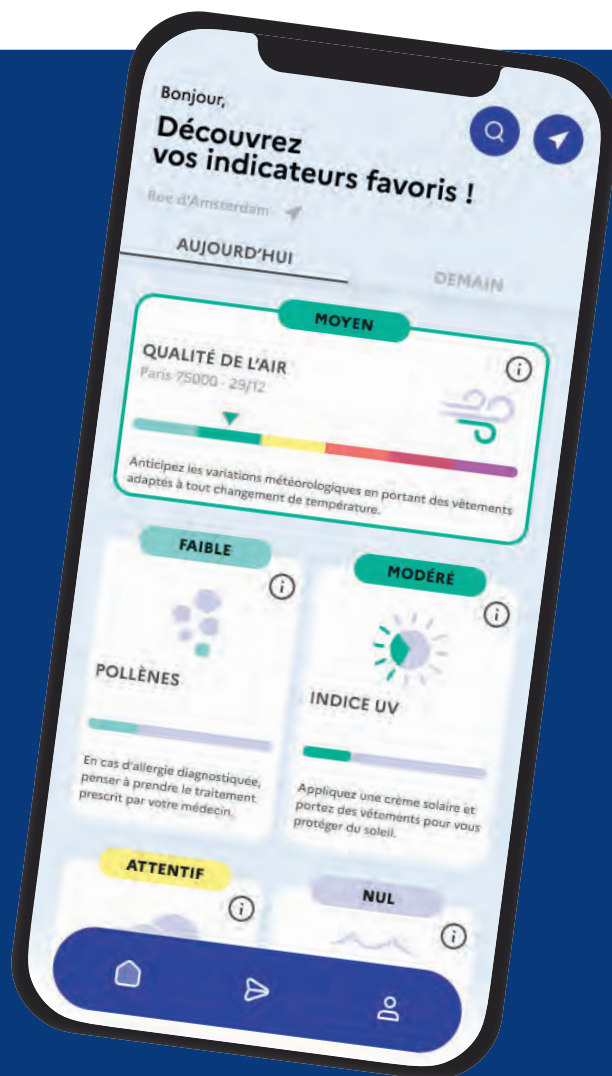
MaPrimeAdapt'
Ma vie change, mon logement s'adapte

JANVIER 2024

> RECOSANTÉ, VOTRE NOUVELLE APPLICATION DE SANTÉ AU QUOTIDIEN

La Direction générale de la santé (DGS) et la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) se sont alliées pour créer Recosanté : un outil numérique au service des citoyens pour les informer sur les risques environnementaux qui impactent la santé (pollution de l'air, de l'eau, pollen, UV etc.). Recosanté, c'est une application mobile à télécharger sur l'App Store ou Google Play, ainsi qu'un site internet.

L'application va vous fournir des recommandations personnalisées en fonction de votre profil et de vos besoins : risque d'allergie aux pollens, qualité de l'air, vigilance météorologique, qualité des eaux de baignade.



Nous consacrons le dossier du magazine municipal du mois de juillet à un ensemble d'informations utiles à votre été.

> QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération dispose de la compétence « suivi de la qualité des eaux de baignade » pour 5 communes de la Presqu'île de Rhuys, dont Saint-Gildas.

Une directive européenne impose aux Agences régionales de santé (ARS) de contrôler la qualité des eaux de juin à mi-septembre. Mais l'agglomération agit au-delà de cette réglementation sanitaire. Elle effectue en complément une surveillance spécifique en cas de facteurs de risque ou d'alerte pluviométrique. En parallèle des analyses de l'ARS, elle procède à des contrôles sur les eaux de baignade et pluviales sur une partie de l'année. Ces contrôles réguliers sont des indicateurs indispensables d'aide à la décision pour garantir la bonne gestion des eaux de baignade. Ils permettent de connaître les potentielles sources de pollution situées en amont et d'identifier les dysfonctionnements. La moindre dégradation envisagée ou avérée (pluviométrie, pollution...) fait l'objet d'actions opérationnelles : fermeture préventive de la plage, analyses rapides renforcées, travaux d'amélioration...

Les résultats de la qualité des eaux de baignades sont affichés sur les plages suivantes : Goh Velin, Port Maria, Kerver, Kercambre, Port aux Moines et Poulgor. Ils peuvent également être consultés à partir du site internet de la mairie.



> SENTIER CÔTIER : QUELQUES RECOMMANDATIONS

Avec un linéaire de 11 km, le sentier côtier de Saint-Gildas-de-Rhuys, support du GR34, constitue l'un des joyaux naturels de notre commune. Cette servitude littorale est à l'usage exclusif des piétons. Les vélos, chevaux, et tout autres moyens de locomotion y sont donc interdits. Il s'agit d'un milieu fragile, non dénué de risques pour l'usager.

- Par souci de préservation de l'environnement, le promeneur est donc invité à cheminer uniquement sur l'itinéraire, à respecter la faune, la flore et la propreté des lieux, et bien sûr à prendre garde au danger du feu.
- La configuration des lieux peut par endroits présenter des risques pour les piétons : glissades, chutes... La commune veille bien sûr à la bonne conservation du sentier côtier, mais dans le respect de son caractère naturel. La vigilance doit donc être de rigueur.



> LES CONSEILS DE LA POLICE MUNICIPALE

Depuis le mois de mai, les fonctionnaires de la police municipale de Saint-Gildas-de-Rhuys sont équipés d'un cinémomètre (radar) afin de contrôler la vitesse sur le territoire de la commune. Cet appareil homologué a été acquis par la collectivité à la suite de nombreuses doléances de riverains ainsi que dans un souci d'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière. Des contrôles inopinés seront réalisés dans un but préventif mais les excès les plus importants seront sanctionnés.

LA RÉGLEMENTATION :

Les policiers municipaux tiennent de l'article L. 511-1 du Code de la sécurité intérieure (CSI) qui régit leurs compétences d'attribution, le pouvoir de constater par procès-verbal les contraventions au Code de la route.

Tout comme les militaires de la gendarmerie nationale, en mettant en œuvre cette compétence de verbalisation, les policiers municipaux agissent sous l'autorité du procureur de la République en leur qualité d'agents de police judiciaire adjoints. En matière d'excès de vitesse, lorsque le dépassement de 40 km/h ou plus de la vitesse maximale autorisée est établi au moyen d'un matériel homologué et lorsque le véhicule est intercepté, les agents de police municipale sont habilités à retenir, à titre conservatoire, le permis de conduire du conducteur (article L.224-1 du Code de la route).



CAMBRIOLAGES : LIMITER LES RISQUES

Quand vous êtes chez vous, vérifiez la sécurité de votre habitation

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton) ou d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme).
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous, et ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Ne facilitez pas l'intrusion des cambrioleurs : mettez sous clé vos échelles, marteaux, tournevis et autres outils de bricolage !

Quand vous vous absentez, quelques bons réflexes pour éviter les cambriolages

- Ne laissez pas vos fenêtres ouvertes.
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur, même pour les laisser à un ami.
- N'annoncez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux ou votre messagerie (vocale ou courriel).
- Demandez à une personne de votre entourage de passer chez vous pour récupérer le courrier et ouvrir/fermer vos volets.
- Inscrivez-vous au dispositif Opération tranquillité vacances (OTV) auprès de la police municipale.

> RENFORTS DE GENDARMERIE ET SNSM

Chaque été, la commune bénéficie de renforts en personnel destinés à prendre en compte l'accroissement de population. C'est notamment le cas pour les forces de l'ordre, qui s'appuieront sur un effectif de 4 gendarmes mobiles et 4 réservistes de la mi-juillet à la mi-août. Ces renforts seront hébergés par la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys mais interviendront sur toute la Presqu'île de Rhuys. A noter également que la police municipale compte dans ses rangs un agent de plus depuis le mois de juin et ce, pour tout l'été.

Les sauveteurs en mer seront quant à eux au nombre de 5, affectés au poste de secours provisoire installé au Goh Velin. Encadrés par les bénévoles de la station SNSM Sarzeau-Saint-Gildas-de-Rhuys, ils ont pour mission de surveiller la zone de baignade délimitée par des bouées et fanions.



Hébergement des renforts de gendarmerie, au Goh Velin

NOUVEAU : FORMULAIRES EN LIGNE

Pour faciliter vos démarches, des formulaires en ligne sont disponibles pour les demandes administratives auprès du service de police.

Pour toute autre demande, n'hésitez pas à contacter le service par mail :

police@saint-gildas-de-rhuys.fr

ou par téléphone : 02 97 45 17 10

DEMANDE D’AFFICHAGE PUBLICITAIRE



FORMULAIRE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC



FORMULAIRE TRANQUILITÉ VACANCES



> JEUX DE BOULES GOH VELIN

Depuis le mois de mai, il est possible de pratiquer les jeux de boules bretonnes et de pétanque sur un espace réservé au niveau du grand parking de la plage du Goh Velin. Les joueurs peuvent pratiquer la boule bretonne grâce à trois terrains spécialement aménagés. Les adeptes de la pétanque peuvent quant à eux s'adonner à leur sport favori sur l'espace situé en amont des jeux.

L'équipement est en accès libre. Toutefois, des plages horaires ont été réservées au club local de boulistes afin de lui permettre de se réunir les lundis, jeudis et vendredis, de 14 h à 19 h.

> SERVICE DE GARDE MÉDICALE

L'Association départementale de permanence des soins 56 (ADPS) organise comme chaque été une garde médicale sur la Presqu'île les week-ends et jours fériés.

Ces gardes sont assurées aux dates suivantes : 6, 7, 13, 14, 20, 21, 27 et 28 juillet, et 3, 4, 10, 11, 15, 17, 18, 24 et 25 août.

Horaires : 15 h–22 h le samedi ; 9h–13h / 17h–22h les dimanches et jours fériés.

Pour toute consultation avec le médecin de garde, il est impératif de contacter le numéro de régulation de médecine générale au SAMU 56 en composant le 15.

La maison médicale de garde est située au 34 rue de Brénudel à Sarzeau.

PERMANENCE DE SOINS AU CABINET INFIRMIER

Du 1^{er} juillet au 30 août, les permanences au cabinet infirmier seront ouvertes du lundi au vendredi de 8 h à 11 h pour les soins uniques (prises de sang, ablations de pansements ou de fils, injections...)

BERTHE Karine / LE MOAL Catherine

GUERIN Nadège / GLAUD Benoît / HAMON Charlène



> PRATIQUER LE VÉLO EN TOUTE SÉCURITÉ

L'engouement pour le vélo, constaté depuis quelques années et notamment depuis la crise du Covid, ne se dément pas. Les adeptes de ce moyen de locomotion doux sont de plus en plus nombreux, pour des déplacements dans la commune et au-delà, ce dont on ne peut que se réjouir.

Cependant, si rouler à vélo est synonyme de liberté, la pratique requiert un minimum de rigueur pour s'exercer en toute sécurité. Or, les attitudes dangereuses se multiplient. Il n'est donc pas inutile de rappeler que le vélo est un moyen de locomotion soumis au respect du code de la route ! On roule à droite de la chaussée, on indique son changement de direction, on ne circule pas sur les trottoirs ni sur les cheminements réservés aux piétons, on ne roule pas à contre-sens (sauf double-sens cyclable clairement indiqué), on adapte sa vitesse aux circonstances, en particulier si on utilise une assistance électrique... Quant au port du casque, s'il est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, il n'en demeure pas moins fortement conseillé pour tous.

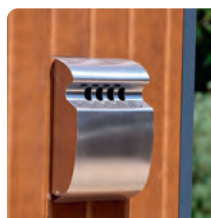


> DE NOUVELLES POUBELLES, POUR FAVORISER LE TRI SÉLECTIF

Face aux enjeux climatiques et environnementaux, le tri des déchets est un geste essentiel. Dans une démarche d'économie circulaire, encouragée par Golfe du Morbihan Vannes agglomération, la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys a procédé à l'installation d'une dizaine de corbeilles de tri sélectif à la place de corbeilles existantes ne disposant que d'un contenant. Ces nouvelles corbeilles de tri permettent de dissocier les différents types de déchets (ménagers, papier, emballages...) et de les orienter vers la filière de traitement appropriée. Les autres corbeilles communales situées à proximité de conteneurs enterrés ont été supprimées. Afin d'accompagner cette transition, une signalétique indiquant les points d'apports volontaires les plus proches a été mise en place au niveau des anciennes corbeilles.



> ... ET DE NOUVEAUX CENDRIERS, POUR MOINS DE MÉGOTS DANS L'ENVIRONNEMENT



Selon une étude de la Commission européenne, les mégots de cigarettes constituent le déchet plastique le plus retrouvé sur les plages européennes, juste après les bouteilles en plastique. En effet, on estime entre 20 000 et 25 000 tonnes la quantité de mégots jetés chaque année en France.

Or, ces mégots sont à l'origine d'une pollution environnementale considérable : les substances chimiques nocives contenues dans les filtres contaminent à la fois l'eau, l'air, et les sols.

Afin que les mégots ne finissent plus jetés dans la rue, sur les plages, et dans les espaces naturels, Saint-Gildas-de-Rhuys a opté pour la mise en place d'une dizaine de cendriers à plusieurs endroits de la commune, notamment aux abords des toilettes publiques. Cette démarche écologique permettra également d'améliorer la qualité de vie des habitants et l'accueil des visiteurs.

Lorsque les cendriers seront remplis, les services techniques communaux se chargeront de transférer leur contenu dans des fûts. Ceux-ci seront collectés deux fois par an par l'entreprise « MÉGO ! ». Cette entreprise bretonne, créée en 2017, collecte et recycle les mégots de cigarette pour en faire du mobilier urbain.

> « LA NAVETTE », LE BON PLAN POUR SE RENDRE AU MARCHÉ CET ÉTÉ

Depuis l'été 2018, la commune propose un service gratuit de navettes durant les mois de juillet et août afin de déposer les usagers au centre-bourg pour se rendre au marché et dans les commerces le dimanche. Le service, gratuit, bénéficie d'un soutien financier de Golfe du Morbihan Vannes agglomération.

Il est organisé en trois lignes :

- **Ligne 1** – Parking relais route de Sarzeau / mairie. Rotations toutes les 7 min à partir de 10 h. Dernier départ de la mairie à 13 h.
- **Ligne 2** – Entre la pharmacie et le Net (direction nord).
- **Ligne 3** – Entre les tennis et Saint-Jacques/Sarzeau (direction sud)

La fréquence de passage sur ces 2 lignes est d'environ 40 min.

Opter pour la Navette, c'est se rendre au marché en toute liberté, sans souci de stationnement. Savez-vous que plus de 10 000 voyageurs y ont été comptabilisés l'été dernier !



> LES PETITS PASSEURS, DES NAVETTES MARITIMES À VOTRE SERVICE

Passer d'un côté à l'autre du Golfe en évitant l'asphalte ? C'est la magie des Petits passeurs, les liaisons maritimes saisonnières de l'agglomération, de Saint-Armel à Séné et de Conleau à Séné.

Depuis le 30 mars, les navettes ont repris du service et offrent la possibilité de relier rapidement les lieux emblématiques du littoral : Vannes, les ports et les côtes de Séné, le patrimoine et les plages de la Presqu'île de Rhuy. Empruntables avec son vélo, les bateaux viennent, durant la belle saison, compléter l'offre en déplacements doux et assurent la liaison avec l'offre de transports publics Kicéo.

Infos, horaires et tarifs sur <https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/petitspasseurs>.



VIE DE LA COMMUNE

> PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : LA COMMUNE A ACCUEILLI LES ÉLUS RÉFÉRENTS DE L'AGGLOMÉRATION



Golfe du Morbihan – Vannes agglomération a signé le 31 janvier dernier avec l'Etat une convention actant officiellement l'extension à l'échelle de l'agglomération du label « Ville d'art et d'histoire » de Vannes et la naissance du « Pays d'art et d'histoire Vannes Golfe du Morbihan ».

Le programme d'action du PAH, défini pour la candidature, va pouvoir pleinement se déployer sur l'ensemble des 34 communes de l'agglomération. Il s'appuie sur les richesses patrimoniales et architecturales et les dynamiques locales. Les communes, par l'intermédiaire de leurs référents, seront désormais sollicitées 2 fois par an pour participer à la vie du « Pays d'art et d'histoire » : proposition de visites guidées, de parcours d'éducation artistique et culturelle dans les écoles, d'ateliers de petits découvreurs pendant les vacances scolaires, participation aux manifestations nationales comme les journées du patrimoine, animations en soirée pendant la saison estivale ou encore coproduction d'expositions en itinérance.

Sous la présidence de Fabien Le Guernevé, délégué communautaire au patrimoine, accompagné des représentantes du PAH, la 1^{re} journée de rencontre des délégués s'est tenue le 25 mars à la salle Kercaradec. Après avoir pris connaissance des missions et du programme d'action du « Pays d'art et d'histoire », les référents se sont répartis au sein de 4 ateliers afin de réfléchir à la prochaine saison estivale, aux Journées du patrimoine, à la programmation octobre 2024-juin 2025 ainsi qu'aux expositions 2025. L'après-midi était consacré à une visite de l'abbatiale.

Etaient représentées à cette journée les communes de : Arradon, Arzon, Baden, Brandivy, Colpo, Elven, La Trinité-Surzur, Le Tour du Parc, Meucon, Ploeren, Plougoumelen, et bien sûr Saint-Gildas-de-Rhuys par Yves Rollin, Maryse Abela et Jean-Bernard Sizun.

> LES JEUX DE RHUYS

Saint-Gildas-de-Rhuys a eu l'honneur d'accueillir l'ouverture de la 2^e édition des Jeux de Rhuys, le vendredi 31 mai.

Au programme : défilé des délégations jusqu'au Verger de l'Abbaye, sous la conduite d'un musicien du bagad de Vannes, discours, concours de tir à la carabine pour les maires, démonstration de gouren (lutte bretonne) et d'épée handisport, exposition sur le sport et concert des Vieilles Voiles de Rhuys. Les différentes épreuves sportives se sont ensuite déroulées tout le week-end dans les 8 communes en lice, dont le tennis de table et le golf pour Saint-Gildas. Le dimanche soir, la cérémonie de clôture, à Theix-Noyal, a permis de couronner la commune de Sarzeau qui a donc conservé son titre.

Les jeux de Rhuys constituent un beau projet fédérateur. Ils illustrent les capacités de nos communes à s'unir autour des valeurs universelles que véhicule le sport. Bravo au vainqueur, merci à tous les élus, techniciens et bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette 2^e édition, et félicitations aux athlètes qui ont brillamment défendu les couleurs de Saint-Gildas-de-Rhuys (qui termine à la 6^e place du classement).



> RETOUR SUR LE 1^{ER} TRIMESTRE DES RENDEZ-VOUS CULTURE

La Commission culture est très satisfaite de la popularité qu'ont rencontrée « Les Rendez-vous culture du vendredi » durant l'hiver. Plus de 200 personnes sont venues profiter des spectacles proposés. Nous les remercions pour leur fidélité et leur confiance. Les différentes troupes théâtrales ont su divertir et captiver le public. De la comédie pure aux pièces plus sérieuses et instructives, en passant par une animation musicale autour de musiques de films, il y en a eu pour tous les goûts.

L'art vivant et la culture bretonne ont aussi été à l'honneur. GMVa a organisé « Les giboulées bretonnes » avec un concert et un Fest deiz à la salle Kercaradec les 16 et 17 mars.

Enfin, l'Hermine et le Conservatoire de Sarzeau ont mis sur pied le Festival « Plages de danse » qui a rayonné sur toute la Presqu'île durant les 5 jours de l'Ascension. La commune de St Gildas a accueilli à ce titre un impromptu et des spectacles de danse dans le bourg et au port. Cet événement a attiré un public curieux et passionné.

> PLACE À LA CRÉATIVITÉ AVEC LE CONCOURS DE NICHOURS

Le groupe Facebook « Vu sur la Presqu'île de Rhuys », en partenariat avec la mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys, avait lancé fin février un concours de nichours à oiseaux, à l'échelle du Golfe du Morbihan.

Principe : Les habitants du territoire étaient invités à construire leur plus beau nichour à oiseaux (toutes espèces confondues) avec des matériaux écologiques. Les huit créations déposées, faites de brindilles, de bois flotté, de matériaux de récupération, et même de terre cuite, ont été exposées lors de la remise des prix mardi 30 avril dernier dans la salle communale Lokentaz.

C'est Jean-Marc Perrin qui a remporté le premier prix, grâce à son nichour en bois en forme de phare. Martial Palluau, avec son nichour à rouge-gorge en bois flotté, s'est vu attribuer le deuxième prix. Le troisième prix est revenu à Michel Menoux pour son petit chalet en bois de récupération.

Tous les nichours du concours sont depuis exposés au camping du Kerver.



> TOURNOI DE BOULES

Le 7 juin en fin d'après-midi, des joueurs du Cercle amical et des représentants de la mairie (5 élus et 5 agents) se sont retrouvés pour marquer l'ouverture des allées de boules aménagées au Goh Velin. Durant 2 heures, les 10 doublettes ont rivalisé d'adresse à la pétanque et à la boule bretonne. L'association a salué l'initiative de marquer ainsi, par une compétition amicale et dans la bonne humeur, l'inauguration de cet équipement déjà très apprécié.



ENVIRONNEMENT

> CONFÉRENCE SUR LES ANIMAUX NOCTURNES

Une conférence ayant pour thème « La vie nocturne autour de la loutre » a été proposée par David Ledan, du Parc naturel régional (PNR), le vendredi 19 janvier en soirée à la salle Kercaradec. Les 110 personnes présentes ont pu assister à une conférence haute en couleurs, riche en anecdotes croustillantes sur la biodiversité nocturne, et gratuite. Des photographies exceptionnelles, prises par le naturaliste lui-même, ont été diffusées, mettant en scène des chouettes hulottes attrapant leurs proies, des chauves-souris en plein vol au-dessus d'une zone humide, et autres spectacles de la nature.

Des vidéos de la loutre, observée à Saint-Gildas-de-Rhuys, ont même été dévoilées en exclusivité ! Sur les images en noir et blanc du piège photographique, on pouvait ainsi apercevoir la loutre, peu timide qui, face caméra, se grattant, se roulant par terre, avant de plonger dans le ruisseau.

En bonus, on retiendra les imitations par David Ledan du chant de la chouette hulotte, du cri de l'engoulevent et d'autres oiseaux nocturnes croisés lors de ses escapades naturalistes.

En résumé, les Gildasiennes et Gildasiens ont pu assister à une conférence d'une heure et demi mettant en évidence la diversité de cette faune nocturne qui nous est souvent invisible, et qui a permis de sensibiliser à sa fragilité.

AGENDA

EXPOSITIONS > l'Espace Keruzen

- **Du 25 juin au 7 juillet** : Les artistes de St-Gildas
- **Du 9 au 21 juillet** : Geneviève SEZIA / Aude FERCHAL Emma SAINT GIRONS / Marie-Noëlle CEDAT & Laurence DOUILLY
- **Du 23 juillet au 4 août** : Caroline DUCOURANT / Jean-Christophe TANGUY / Dominique ABADIE / Daniel LAMBERT / Jean-Marie DE MALLERAY
- **Du 6 au 18 août** : Karine FROMENTIN / Thierry BOURDEAUX / Swanne, Christian PEREZ
- **Du 5 au 11 août** : Exposition de costumes bretons
- **Du 12 au 18 août** : Catherine QUENTIN
- **Du 20 août au 1^{er} septembre** : Chris JANO / Mary CAILLIER Floraya / Odile BARLIER
- **Tous les mercredis de 16h à 21h** : Marchés Bio et concerts en plein air - Place Mgr Ropert
- **Tous les vendredis à 19h** : les « Vendredis au Verger », concerts
- **Dimanche 14 juillet** : Fête Nationale Bourg et Port-Maria
- **Jeudi 18 juillet - 23h** : Son et Lumière sur l'abbatiale



- **Du 29 juillet au 3 août** : Ton bourg battant, au Verger de l'abbaye
- **Dimanche 11 août** : Fête celtique



- **Jeudi 15 août - 22h30** : Son et Lumière sur l'abbatiale
- **Mardi 6 et Mercredi 7 août** : Salon du livre des auteurs du Pays de Vannes, salle Kercaradec

Détail des animations sur le site de la mairie :
www.saint-gildas-de-rhuys.fr



Les concerts du marché bio et artisanal



Les vendredis du Verger



Ton bourg battant

« À LA DÉCOUVERTE DES OCÉANS »

Eric Rouveau expose ses photos sous-marines auprès de l'abbatiale.

À l'initiative de la commission culture, Eric Rouveau, photographe et plongeur, vous invite à partager sa passion pour les fonds marins en vous présentant une série de clichés consacrés à la faune et à la flore de nos côtes. L'exposition qui vous est proposée en accès libre au chevet de l'abbatiale est d'une grande beauté, riche en couleurs, reflétant la sensibilité du photographe pour ce milieu qu'il affectionne tant.

«Permettre au plus grand nombre de découvrir le monde subaquatique qui couvre plus de 72 % de la surface de la terre, transmettre aux nouvelles générations, alerter des transformations constatées», tel sont les objectifs d'Eric Rouveau dont les œuvres pourront être admirées jusqu'à la Toussaint.



ÉTAT CIVIL

MARIAGES

La municipalité adresse ses vœux de bonheur à :

■ **VOLLAUD Christel & SCOTTO DI VETTIMO Stéphane**

Mariés le 16 mars 2024 – route des Goahieux

■ **HABEAU Alain & LAMICHE Claire**

Mariés le 10 mai 2024 – 38 rue Douar Santez

■ **CHABORD Nicolas & RAMOS PINTO Miriam**

Mariés le 10 mai 2024 – 7 allée Duguay Trouin

■ **HUMMEL Alexis & THIERY Catherine**

Mariés le 10 mai 2024 – 11 rue Saint Goustan

■ **JOURDAN Jérémy & LE LAN Clervie**

Mariés le 18 mai 2024 – 16 chemin JB Le Bot

■ **GUÉRIN Valentin & LE GOFF Estelle**

Mariés le 1^{er} juin 2024 – 10 chemin de la Chapelle

DÉCÈS

La municipalité adresse ses sincères condoléances aux familles de :

■ **Danielle POINTEAU** née ELCHARDUS, 78 ans, décédée le 3 décembre 2023 – 12 route de Coat Er Scouffe – Botpénal

■ **Katell THÉTIER**, 51 ans, décédée le 15 décembre 2023
59 route du Croizio

■ **Thérèse LE GALLIC** née LAMOUR, 89 ans, décédée le 3 janvier 2024 – 66 Bis route de Pen Palud – Botpénal

■ **Monique BOYMARD** née DELEGER, 87 ans, décédée le 13 janvier 2024 – 1 rue des Chênes d'Amérique

■ **Gilles LÉPICOUCHE**, 63 ans, décédé le 18 janvier 2024
21 chemin du Clos Castel

■ **Marie MORIN** née LE DÛ, 91 ans, décédée le 28 janvier 2024
4 Chemin du Ligno

■ **Geneviève HUBERT** née LEBRETON, 75 ans, décédée le 29 janvier 2024 – 51 route du Grand Mont

■ **Christian LE GENTIL**, 74 ans, décédé le 29 janvier 2024
24 Route de Kernolives

■ **Lucette BRAINE** née DECHÉLEPRÊTRE, 94 ans, décédée le 4 février 2024 – 12 rue des Vénètes

■ **Armand MALARD**, 84 ans, décédé le 23 février 2024
10 Chemin du Rano

■ **Jean-Claude CAVAGNI**, 83 ans, décédé le 3 mars 2024
5 chemin de Kerlegan

■ **René MAHÉO**, 90 ans, décédé le 6 mars 2024 – 2 chemin de l'étang

■ **Marie BLANCHO** née PAGNOUX, 91 ans, décédée le 12 mars 2024
38 rue du Général de gaulle

■ **Annick LE FLOCH** née LECHAT, 74 ans, décédée le 22 mars 2024
26 Chemin JB Le Bot

■ **Simone LEGEAY**, 84 ans, décédée le 31 mars 2024
16 rue Laënnec – Résidence Armor

■ **Roger ANGOUJARD**, 88 ans, décédé le 25 avril 2024
1 chemin de Kerbistoul – Le Cossay

■ **Yves LOÛER**, 82 ans, décédé le 10 mai 2024 – 105 route de Sarzeau

■ **Nelly BANDERIER** née RIDAU, 68 ans, décédée le 16 mai 2024
9 route de Kergoff

■ **Marie-Antoinette GODIVEAUX** née LE BOTERF, 89 ans, décédée le 21 mai 2024 – 51 Rue de Coat Er Scouff

■ **Jean CHANTEPIE**, 85 ans, décédé le 22 mai 2024
11 Impasse du chêne vert

■ **Robert JEUNE**, 91 ans, décédé le 26 mai 2024
2 route de l'ancienne gare

■ **Marie DE MULLENHEIM** née de la HOGUE, 81 ans, décédée le 27 mai 2024 – 9 chemin de la Grande Vigne

■ **Pierre GARDIEN**, 97 ans, décédée le 10 juin 2024
7 rue des Lilas

■ **Guillaume BARON**, 45 ans, décédée le 13 juin 2024
11 chemin de Gorlevenan

■ **Maurice LE MENTEC**, 62 ans, décédée le 13 juin 2024
23 rue de Keraudren



> URGENCES

Samu 15
Gendarmerie (Sarzeau) 17
Pompiers 18
Secours en mer 196

(gratuit depuis un poste fixe ou un portable 7j/7, 24h/24)

> MAIRIE

Rue Saint-Goustan / Tél. 02 97 45 23 15
contact@saint-gildas-de-rhuys.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

> **Service urbanisme** : ouvert du lundi au
vendredi de 9h à 12h

> **CCAS** : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h

> POLICE MUNICIPALE

Tél. 02 97 45 17 10
police@saint-gildas-de-rhuys.fr

> DÉCHÈTERIE

Route du Roh Vras / Tél. 02 97 68 33 81

> **Horaires d'été (d'avril à octobre)** :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi,
9h30 – 11h50 et 14h30 – 17h50

Samedi : 9h30 – 17h50

Dimanche : fermé

> **Horaires d'hiver (de novembre à mars)** :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi
9h30 – 11h50 et 14h30 – 16h50

Mercredi et dimanche : fermé

> ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Place Keruzen / Tél. 02 97 63 96 68
stgildas@admr56.com

Permanences : mardi et vendredi
de 9h à 12h

Contactez l'ADMR à Vannes
au 02 97 47 59 64 les autres jours

> AGENCE POSTALE COMMUNALE

Rue Saint Goustan

Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à
12h15. Levée du courrier à 15h du lundi au
vendredi et à 11h30 le samedi.

> BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUES

Rue Saint Goustan / Tél. 02 97 53 69 69
tourisme@golfedumorbihan.bzh

Horaires disponibles sur :

www.golfedumorbihan.bzh

> BUREAU DU PORT

Port aux Moines – Rue Pierre Michelot
Tél. 02 97 45 24 20

Ouvert du 15 avril au 15 octobre

> COMPAGNIE DES TRANSPORTS GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Tél. 02 97 01 22 10

Kicéo ligne 24 – www.kiceo.fr

> CROUESTY TAXIS

Tél. 02 97 53 94 06

> ÉCOLE SAINT-GOUSTAN

Chemin du Puits David

Tél. 02 97 45 26 06

ecolesaintgoustan@gmail.com

> ESPACE EMPLOI DE RHUYS

Zone d'activités de Kerollaire Nord
56370 SARZEAU

> Espace Emplois – Tél. 02 97 41 33 06

> Néo Emplois – groupe Néo 56

Tél. 02 97 48 01 68

contact@neoemplois56.org

> Proxim'Services – ASP Rhuys Muzillac

Tél. 02 97 48 27 62

proximrhuysmuzillac@orange.fr

> GARE SNCF – VANNES

Tél. 36 35

> GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Parc d'Innovation Bretagne Sud II
30 rue Alfred Kastler – CS 70206

560006 VANNES Cedex

Tél. 02 97 68 14 21

courrier@gmvagglo.bzh

> MAISON DE L'ENFANCE

Chemin du Puits David

Tél. 02 97 45 36 35

maisonenfance@saint-gildas-de-rhuys.fr

> MÉDIATHÈQUE

Place Mgr Ropert – Tél. 02 97 48 29 41

mediatheque.saint-gildas@gmvagglo.bzh

> **Horaires d'été (juillet et août)** :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi & samedi
9h30 – 12h30

Dimanche : 9h30 – 12h

> **Hors saison** :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et
samedi 10h – 12h30

Dimanche : 10h – 12h

> RÉSIDENCE ARMOR POUR PERSONNES ÂGÉES

Rue Laënnec / Tél. 02 97 45 16 07

> SERVICES HOSPITALIERS

Centre hospitalier Bretagne Atlantique

20 bd du Général Maurice Guillaudot

56000 VANNES / Tél. 02 97 01 41 41

Hôpital privé Océane

Zone du Ténénio

11 rue du Docteur Joseph Audic

56000 VANNES / Tél. 0 826 39 99 26

> MÉDECIN

Docteur Pierre-Yves Tréguer

19 chemin J.B. Le Bot – Tél. 02 97 45 26 70

(sur rendez-vous sauf urgences)

> MÉDECIN DE GARDE

Tél. 02 97 68 42 42

(plateforme téléphonique)

> PHARMACIE

Pierre Cornier et Anaïs Cazoulet

Rue Saint-Goustan / Tél. 02 97 45 29 41

> PHARMACIE DE GARDE

Tél. 32 37

PÔLE SANTÉ

14, 16 et 18 chemins JB. Le Bot

> CABINET INFIRMIER

Tél. 06 71 59 69 60

Karine Berthe, Catherine Le Moal,

Nadège Guérin, Benoît Glaud,

Charlène Hamon

Soins à domicile et au cabinet

sur rendez-vous. permanences

les mardi et vendredi de 8h à 11h

> MASSEURS

KINÉSITHÉRAPEUTES

Tél. 02 97 45 14 19

Christophe Perron, Fabienne

Cotbreil, Françoise Arhan

> MÉDECIN

Tél. 02 97 26 45 33

Docteur Benoît Dercourt

(sur rendez-vous)

> OSTÉOPATHE

Janet Trigolet / Tél. 02 90 73 64 64